



Parc naturel régional du Morvan
Service Environnement
Affaire suivie par : Camille GUET
03 86 78 79 36
camille.guet@parcdumorvan.org

**Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage
des sites Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » et « Prairies, landes
sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria »**

Lundi 18 Mars 2019, à 14h, à la salle des fêtes de Sermages

Étaient présents :

- M. de BEAUMESNIL Michel, Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- Mme CHAREYRE Béatrice, responsable du bureau forêt chasse biodiversité à la DDT de la Nièvre ;
- M. CLOIX Roger, adjoint de la commune de Villapourçon ;
- M. COURAULT Christian, Maire de la commune de Poil ;
- M. DANVY Mathieu, technicien en charge de l'environnement à la Fédération de Chasse de la Nièvre (FDC 58) et Association des usagers des sites Natura 2000;
- Mme DELANGRE Bernadette et M. DOINEAU Philippe, représentant d'Autun Morvan Ecologie ;
- M. DESRAYAUD Jean-Claude, adjoint au maire de la commune de Luzy, et Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 ;
- Mme DOMART Ginette, adjointe au maire de la commune de Moulins-Engilbert ;
- M. DUMARET Michel et M.GOULOT Roger, adjoints au maire de la commune de Saint-Léger-de-Fougeret ;
- M. DUVERNOY René, maire de la commune de Préporché ;
- M. GILLON Guillaume, Office national des forêts ;
- Mme GUET Camille, animatrice des sites, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan ;
- Mme JOYEUX Dominique, Présidente de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan ;
- Mme JUHEL Erika, chargée de mission Environnement à la DDT de la Nièvre ;
- M. LAMALLE Jean-Jacques, adjoint au maire de la commune de Saint-Honoré-les-Bains ;
- M. LANGLOIS Daniel, adjoint de la commune de Fachin ;
- Mme LANSON Colette, Sous-Préfète de Château-Chinon ;
- M. LEBLANC Bernard, maire de la commune de Savigny-Poil-Fol ;
- M. MARCEL Henri, maire de la commune de Fléty ;
- M. MARGERIN Jean-Paul, Maire de Rémilly, Communauté de communes Bazois-Loire-Morvan ;
- M. de MONTIGNY Alban, Président du Syndicat des sylviculteurs nivernais ;
- M. NOUALLET Jean-Claude, Vice-Président du Parc naturel régional du Morvan ;
- M. PARIS Laurent, responsable du pôle Environnement au Parc naturel régional du Morvan ;
- M. PERE Pierre, Maire de Limanton ;
- M. QUIRIN Bruno, élu de la commune de Moulins-Engilbert ;
- M. RAULT Philippe, responsable de la Maison de l'Élevage et du Charolais, représentant du canton de Moulins-Engilbert pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Nièvre (FDSEA 58) et agriculteur sur la commune de Moulins-Engilbert ;
- Mme STRIESKA Dominique, Maire de Sermages ;

- Mme WECK Clémence, chargée de mission Natura 2000 en charge de la gestion administrative et financière de toute l'équipe Natura 2000 ainsi qu'à la communication et à l'animation grand public ;

Étaient excusés :

- M. BERTIN Patrick, Maire de Montaron ;
- Mme BUSSY Françoise, Présidente d'Autun Morvan Ecologie ;
- Mme GUERIN Jocelyne, 1ère vice-Présidente du Conseil Départemental de la Nièvre, et maire de la commune de Luzy ;
- M. LASSUS Alain, Président du Conseil Départemental de la Nièvre ainsi que le Service Patrimoine naturel, Environnement et Transition écologique ;
- Mme LEBLANC Marie, chargée de mission Natura 2000, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
- Mme LOUIS-SIDNEY Vanessa, Présidente de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre et M. BENEDICT Stéphane, Directeur ;
- M. MATHIEU Sylvain, Président du Parc naturel régional du Morvan ;
- M. ORSI Franco, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre ;
- M. POYEN Emmanuel, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre ;
- M. SIRUGUE Daniel, Président du CEN Bourgogne ;
- Mme THIALLIER Claire, chargée de mission pilotage Natura 2000 à la DREAL Bourgogne Franche-Comté.
- M. VILOT Vincent, chargé d'étude faune sauvage, Société d'Histoire Naturelle d'Autun ;

M. DESRAYAUD ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue à cette réunion. Il présente les personnes accueillies à la tribune : Colette LANSON, Sous-Préfète de Château-Chinon ; Camille GUET, chargée de mission Natura 2000 en charge des sites « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » ; Erika JUHEL, chargée de mission environnement DDT 58 et Clémence WECK, chargée de mission Natura 2000 en charge de l'animation, de la communication et du suivi financier et remercie Madame le Maire de Sermages pour son accueil dans cette belle salle des fêtes.

Mme LANSON remercie M. DESRAYAUD pour l'organisation de la réunion et la mairie de Sermages pour son accueil. La continuité de présence de l'État au comité de pilotage de ces sites Natura 2000 est importante. Elle souligne sa satisfaction d'être présente à cette réunion et de pouvoir être à l'écoute des préoccupations des acteurs du territoire.

Mme STRIESKA exprime son enthousiasme à accueillir une nouvelle fois le COPIL dans sa salle des fêtes. Elle rappelle le fort engagement de la commune en faveur de la biodiversité, notamment au travers de la plantation de haies mellifères ou la création d'un verger conservatoire en partenariat avec le Conseil Régional, l'association des croqueurs de pommes du Morvan et le Parc.

M. DESRAYAUD demande à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du dernier Comité de Pilotage qui s'est tenu le 26 Janvier 2018 à Luzy. L'assemblée approuve ce compte-rendu.

Suite à un tour de table, M. DESRAYAUD fait ensuite un bref rappel sur la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Morvan vis-à-vis de l'animation de site Natura 2000. Le Président du COPIL insiste sur le fait que l'ensemble des membres du COPIL sont des acteurs importants de la protection de la biodiversité. En effet, le nombre d'insectes est en diminution de 30 % et la biodiversité menacée est aujourd'hui une problématique très actuelle.

Bilan 2018 :

Mme Camille GUET rappelle qu'elle présente aujourd'hui le bilan de l'année 2018 sur les deux sites « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » car la fusion des sites n'a eu effet que fin 2018.

Mme Camille GUET présente les actions mises en œuvre, et notamment :

- la prise de contacts pour d'éventuels futurs **contrats Natura 2000 forestiers** ;

- ➔ M. de MONTIGNY souhaite savoir quels types de contrat sont proposés sur les sites du Sud Morvan. Pour lui, un bel exemple d'animation a été fait dans les Amognes. Il a permis de signer de nombreux contrats sur les futaies irrégulières. Mme GUET explique que les contrats possibles sur le site Sud Morvan sont sensiblement les mêmes que pour les sites des Amognes et qu'une journée du même type est prévue dans le cadre de Natural'action, en partenariat avec le CRPF (Comité Régional de la Propriété Forestière).
- ➔ M.de MONTIGNY demande s'il est possible d'établir des contrats sur la futaie irrégulière sur les sites du Sud Morvan. Mme GUET acquiesce.
- l'animation des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) : le PAEC étant ouvert seulement sur deux ans, aucun nouvel engagement n'est possible depuis 2017. Les animateurs Natura 2000 continuent d'avoir régulièrement contact avec les exploitants ayant contractualisés dans l'accompagnement du suivi de leurs dossiers.
- L'animation agricole est réalisée en partie via le programme Natural'Action. Cette année, deux journées de formation sur la gestion des prairies naturelles ont eu lieu en novembre.
- L'animation en lien avec d'autres outils financiers, notamment le **Contrat Territorial Sud Morvan**, et dont le bilan 2018 sur les deux sites Natura 2000 est le suivant :
 - Restauration et protection des berges : 3 passages à gué, pose de clôtures, 4 exploitants engagés, 2,19 km de cours d'eau protégés ;
 - Les actions sur la continuité écologique ont eu lieu en dehors des deux sites Natura 2000 cette année ;
 - Stage bilan de l'action « Restauration de la ripisylve » par Claire LAURENT. Le bilan de cette action est très positif : 90 % des agriculteurs se disent satisfaits des actions « ripisylve ».
 - Accompagnement : animation dans les écoles avec le programme « Ecocitoyens de l'eau ».
- Des expertises ont été réalisées en lien avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien en lien avec les projets de la Plaine de Joncières à Luzy
- Un stage, sur le diagnostic de la Renouée du Japon dans les vallées de la Dragne et de la Maria, a été effectué par Louis BRIAT de fin mai à début juillet 2018. Une restitution est prévue dans le cadre de Natural'Action le 5 Avril 2019.
- l'accompagnement de projets :
 - Point positif : beaucoup plus de sollicitations qu'en 2017
 - Évaluation d'incidences : permis de construire, travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau...
- ➔ M. de MONTIGNY aimerait rappeler que les évaluations d'incidences sont des contraintes administratives supplémentaires qui n'avaient pas été précisées lors de la mise en place du DOCOB sur le site Natura 2000. En effet, Mme JUHEL affirme qu'en 2010, un changement législatif a eu lieu afin de mieux prendre en compte les enjeux des sites Natura 2000. La France avait alors décidé de mettre en place les évaluations d'incidences. Avant cette date, les évaluations d'incidences étaient minimisées notamment sur la loi sur l'eau. Mme JUHEL, affirme que peu de projets sont refusés, des compromis sont trouvés facilement. M. DESRAYAUD rappelle que Mme GUET est présente afin d'aider à constituer les dossiers des évaluations d'incidence. Il est alors plus facile qu'un projet soit accepté s'il est réfléchi en amont avec l'animatrice du site.
- ➔ M. NOUALLET informe que le Parc du Morvan, dans le cadre des orientations de la future Charte, avait émis le souhait que le seuil réglementaire (aujourd'hui à 4ha) concernant la déclaration pour effectuer une coupe rase soit abaissé. Ce dispositif réglementaire aurait permis de préserver dans les sites Natura 2000 du Haut-Folin des îlots de hêtraie-montagnarde aujourd'hui en péril. La question de l'abaissement de ce seuil apparaît donc comme devant être mis en débat dans ces zones classées Natura 2000. M. de MONTIGNY précise qu'il faut aussi faire attention au code forestier. Il se refuse à ce qu'il y ait d'autres contraintes liées à Natura 2000. Les acteurs ruraux, notamment les forestiers, ont pris soin de la biodiversité jusqu'alors,

ce qui a permis de classer les sites, et il serait intolérable que maintenant on dise ce qu'ils doivent faire. Mme DOMART précise que les propriétaires de plus de 25ha sont soumis à un Plan Simple de Gestion. M.DESRAYAUD rappelle que Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche ! Mme GUET précise que Natura 2000 est un outil qui permet de donner des moyens dans un lieu préservé grâce, notamment, à ses activités qui ont façonné le paysage d'aujourd'hui.

- l'accent a été mis cette année sur les animations et la communication, en favorisant le plus possible les partenariats avec les structures présentes sur le territoire.
- Un programme pédagogique sur le bocage a été initié auprès des élèves de 6ème du collège de Moulins-Engilbert.

Clémence WECK prend la parole pour présenter la communication :

- Deux outils ont été développés cette année : une lettre d'information avec une parution trimestrielle ainsi qu'un livret destiné aux maires des communes en site Natura 2000.
- Les livrets « herbier » qui ont été très utilisés lors de la campagne MAE, ont été réimprimés.
- L'équipe Natura 2000 est également présente dans la presse, sur plusieurs sites web ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Pour finir, un concours photo a été organisé sur la thématique des arbres : « L'arbre sous les objectifs ». Ce concours a permis de faire connaître les sites Natura 2000 animés par le Parc. 52 photos ont concouru dans 4 catégories : prix jeune, prix du jury, coup de coeur des élus et coup de coeur des internautes avec plus de 220 votes. La remise des prix a eu lieu lors de la Fête de l'Automne à Saint-Brisson.

➔ M. DESRAYAUD insiste sur le fait que la communication sur Natura 2000 était un point de faiblesse qui s'est beaucoup amélioré cette année et que c'est un point très positif pour les sites. Mme GUET rappelle que cela a été rendu possible par l'arrivée de Mme WECK dans l'équipe.

- **Budget :**

La demande de solde de la convention courant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019 a été demandée en ce début d'année. 355 750€ TTC de dépense **pour les onze sites animés par le PNRM**. Ce montant a été financé à 47 %, soit 167 200€ par la DREAL et 53 %, soit 188 550€, par le FEADER.

A ce titre, un contrôle financier a lieu par l'ASP en juillet 2017.

Concernant les dépenses de l'année 2018, 66 824€ TTC ont été dépensés sur les deux sites du Sud Morvan :

- Natural'action : 996€
- Concours photo : 521€
- Impression des herbiers : 2748€
- Locations de véhicules : 3143€
- Frais personnel : 51 666 €
- Frais de structure : 7 750€ (15 % frais personnel)

Une nouvelle demande de subvention a été envoyée. Elle courra du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021. Le montant total devrait être de 363 600€ TTC pour les deux sites Natura 2000 animés par le Parc. ;

➔ M. de MONTIGNY demande des précisions sur les 15 % de frais généraux. Clémence WECK et Erika JUHEL précisent qu'il s'agit d'un forfait correspondant à 15 % des frais de personnel qui permettent de couvrir les frais généraux pour la structure animatrice. Ce système est en place depuis plusieurs années pour alléger l'instruction des dossiers.

➔ M. NOUALLET précise que les avances de trésorerie représentent une vraie charge pour le PnrM.

- **Moyen humain** : à ce jour Camille GUET (1ETP) est dédiée à plein temps en tant qu'animatrice Natura 2000 des ex-sites du Sud Morvan et Clémence WECK (1ETP) est en charge de l'administratif, du financier, de la sensibilisation et de la communication sur l'ensemble sites Natura 2000 animés par le PnrM. Stéphane BLAYSAT (0,4ETP) en charge de la coordination des formations Natural'Action a quitté l'équipe du Parc en juillet 2018.

Point sur la fusion des sites :

Camille GUET présente la fusion des sites. Le site « Prairies, landes sèches, ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » fusionne dans « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan ». Les enjeux et les objectifs des deux DOCOB sont proches mais une mise en cohérence des DOCOB est nécessaire. Il est proposé l'organisation de groupes de travail sur les mesures. Une fiche d'inscription a fait le tour des participants durant la réunion. Cependant, il est encore temps de s'inscrire à ce groupe de travail **avant le 1^{er} juin par mail à biodiversite@parcdumorvan.org.**

- ➔ M. de MONTIGNY rappelle que, à l'origine, dans la Nièvre, il n'y avait que quelques petits sites Natura 2000 le long de la Loire. Deux grands sites (les Amognes et le site Sud Morvan) ont été mis en place contre l'avis des acteurs locaux. Il précise également qu'un gros travail avait été fait sur les DOCOB lors de la mise en place du site Natura 2000. Mme JUHEL insiste sur le fait que seulement la partie opérationnelle sera revue (les mesures) afin d'avoir une certaine cohérence.

Nouvelle composition du Comité de Pilotage :

Mme JUHEL présente la nouvelle composition du Comité de Pilotage.

Programmation prévisionnelle pour 2019 :

- ➔ M.DESRAYAUD rappelle que les élections municipales vont avoir lieu en 2020. Il faut donc commencer à réfléchir à la succession éventuelle des délégués au COPIL Natura 2000. La dernière réunion du COPIL sous cette forme aura donc lieu avant les élections puis une réunion aura lieu après les élections municipales pour élire le nouveau président du COPIL Natura 2000. Une réunion d'information est à prévoir pour les personnes intéressées pour siéger au COPIL afin d'en savoir plus.

Mme Camille GUET présente la programmation pour 2019, avec :

- le travail sur l'actualisation des DOCOB
- l'animation et la concrétisation des contrats Natura 2000 forestiers ;
- la poursuite de l'accompagnement des MAE ;
- La préparation du concours des Pratiques Agro-Ecologiques Prairies et Parcours pour 2020 ;
- la poursuite de Natural'action avec une journée « Forêt » en lien avec le CRPF, une formation agricole ainsi qu'une session sur la gestion de la Renouée du Japon ;
 - ➔ Mme DOMART demande s'il est normal que la Renouée soit sèche et si c'est donc le moment propice pour l'arracher. Mme GUET précise que la Renouée est en dormance et donc qu'il est normal qu'elle soit sèche. Si on tire sur la tige en ce moment, les racines resteront sur place et vivantes dans le sol. Mme GUET incite les participants à s'inscrire à la journée Natural'Action sur la Renouée s'ils veulent en savoir plus sur les moyens de lutte contre cette plante.
- la poursuite du programme d'animations avec notamment une programmation conséquente à l'occasion de la Fête de la Nature, en lien avec le Contrat Territorial et le Pôle animation du Parc ;
 - ➔ Mme DOMART dit qu'il serait bien que l'équipe Natura 2000 se rapproche de la mairie de Saint-Honoré-les-Bains concernant la programmation de la Semaine de la Nature. En effet, un planning lié à l'écotourisme est en préparation pour les mois de mai et juin sur les communes « station verte » du Sud Morvan.

- la poursuite du programme pédagogique sur le bocage avec les collègues du territoire
→ M. de MONTIGNY intervient pour demander des précisions sur le terme « bocage ».

Le bocage est un type de paysage rural façonné par l'agriculture où les parcelles sont délimitées par des haies vives. Il est particulièrement présent dans le Sud du Morvan.

Mme Clémence WECK poursuit :

- l'organisation de l'édition 2019 du Concours Photo : « Le Morvan : du crépuscule à l'aurore »
- la distribution du Livret du maire
- l'édition des lettres d'informations du réseau Natura 2000 du Morvan imprimées en 100 exemplaires 4 fois par an.

Questions diverses :

- M. de MONTIGNY fait remarquer qu'il considère que les contrats sénescence sont un gaspillage d'argent public dans la mesure où ils subventionnent une absence d'intervention et où il y a actuellement déjà beaucoup de bois mort en forêt. L'argent pourrait être mis prioritairement sur d'autres contrats.
- Erika JUHEL répond qu'effectivement, il s'agit de subventionner une absence d'intervention, et que la question pourrait se poser si le département était en limite d'enveloppe, mais que ce n'est pas le cas. De plus, dans la Nièvre, les contrats sénescence déposés jusqu'alors sont des petits contrats, qui répondent à de réels enjeux, en association avec d'autres mesures. La DDT est vigilante quant au réel intérêt des mesures lors de l'instruction des contrats.
- Laurent PARIS précise que l'objectif n'est pas de contractualiser sur du bois mort mais bien sur du bois vieillissant. Camille GUET confirme qu'en effet, les arbres doivent être encore vivant au moment de la contractualisation pour être éligibles.
- M. PERE exprime qu'il serait important de cibler également le grand public sur la question de la représentation du bois mort. Il faut être pédagogue sur le fait que le bois mort n'est pas « sale ».
- Mme LANSON acquiesce sur le fait que la représentation générale est que le bois mort est une négligence.
- M. DESRAYAUD prend l'exemple de la Forêt de la Bresseille qui pourrait être un support de pédagogie sur le sujet.
- Camille GUET précise qu'en effet le bois mort ou sénescence, de différentes tailles est un habitat important pour certains types d'espèces qui ne vivent que dans ces milieux. La raréfaction du gros bois mort en forêt est par exemple très préjudiciable à certaines espèces. Il n'est pas question de conserver tout le bois mort, notamment quand il peut être dangereux, mais de prêter attention à la problématique et conserver du bois mort et du bois sénescence quand c'est possible.
- M. de MONTIGNY précise que cela peut être un problème de responsabilité civile, et que les propriétaires forestiers sont responsables en cas d'accident.
- Mme DOMART suggère d'utiliser les journaux pour diffuser le message au grand public.
- M. DESRAYAUD précise que les articles des grandes pages des journaux régionaux sont écrits par les journalistes et non par les correspondants locaux.
- Camille GUET propose également d'écrire des articles pour les bulletins municipaux. Les communes ne doivent pas hésiter à contacter l'animatrice Natura 2000 quelque temps avant la publication de leur bulletin municipal s'ils souhaitent avoir un article sur un sujet donné.
- M. de MONTIGNY revient sur la marque Natur'Amognes mise en place sur le site Natura 2000 des Amognes et demande s'il serait possible de favoriser ce type d'initiative sur le site Sud Morvan, en partant de la demande locale.
- A titre d'information, M. NOUALLET parle du travail du Parc avec l'association « Artisan Bois Morvan » sur la filière bois local, notamment avec la construction de la halle d'Anost.
- Laurent PARIS dit qu'effectivement le travail mené dans les Amognes est exemplaire et qu'il faudrait s'en inspirer.

- M. DANVY pose la question des projets éoliens industriels à proximité des sites Natura 2000 et s'étonne qu'il n'en soit pas fait mention au COPIL. Des espèces comme la bécasse des bois et la bécassine des marais sont très impactées par ce type d'éoliennes et les champs magnétiques qu'elles génèrent.
- Mme LANSON répond qu'on ne peut pas dire que rien n'est fait. La procédure pour installer ce type de parc éolien est tellement longue et complexe qu'on ne peut pas dire que l'État et Natura 2000 n'ont pas de regard sur la question. Ce type de projet ne se fait pas en catimini et tous les projets éoliens sont loin d'aboutir. Ils impliquent de nombreux services de l'État, en plus de l'enquête publique.
- M. DESRAYAUD précise qu'en ce qui concerne le projet Lentefaye Sud, à sa connaissance le plus proche du site Natura 2000 Sud Morvan, le projet en est déjà à sa deuxième mouture et a beaucoup réduit la voilure suite aux réactions du territoire. Une deuxième version est en cours d'étude et tous les acteurs du territoire sont sollicités.
- Erika JUHEL ajoute que Natura 2000 est inclus à un stade de la procédure, et que si le sujet n'est pas évoqué en COPIL c'est que l'animatrice Natura 2000 n'a pas encore été contactée.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assistance n'ayant plus de questions à 16h, M. DESRAYAUD remercie les membres du CoPil pour leur présence. Mme LANSON conclut la réunion en insistant sur le fait qu'il est important de continuer la sensibilisation, les messages en faveur de la biodiversité sont mieux passés.

Rédigé le 21/03/2019 à Saint-Brisson par Camille GUET et Clémence WECK

M. DESRAYAUD,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud
Morvan »




avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

